



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**39<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 29 octobre 2013, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M. Rosenthal (Guatemala), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 40 de l'ordre du jour (suite)

### Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

#### Rapport du Secrétaire général (A/68/116)

#### Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote ou de position, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

#### M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) :

Les Îles Salomon ont voté aujourd'hui pour la résolution 68/8 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Les îles Salomon félicitent Cuba d'avoir choisi la voie la plus pacifique pour réclamer la levée inconditionnelle de ce blocus par l'entremise de l'ONU. C'est en effet la seule instance où la communauté

internationale, où tous les pays, petits et grands, sont réunis pour faire en sorte que ce qui est déontologique soit défendu, que ce qui est juste soit respecté, et que ce qui doit être aboli soit supprimé.

Nous demeurons convaincus que chaque pays a le droit inaliénable de définir et de choisir son propre système politique et de participer au commerce international. Ce sont là des principes fondamentaux du droit international. Le blocus économique, commercial et financier coercitif imposé à Cuba depuis 53 ans a une incidence négative sur le peuple cubain et entrave son développement et ses progrès, comme l'indique le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/68/116. Ce matin, les Îles Salomon ont été l'un des 188 pays qui ont voté pour la résolution.

Cela fait 22 ans, depuis 1991, que chaque année, le monde appelle notre partenaire et ami, les États-Unis d'Amérique, à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé au peuple pacifique de Cuba. Cette résolution réaffirme l'attachement des Îles Salomon et de l'Assemblée générale à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux principes qui y sont consacrés – le respect des principes d'égalité souveraine entre les États Membres et de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre État.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-53631(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le monde est en train de changer, et de changer rapidement. Nous parlons de droits. Faisons respecter ces droits. Nous parlons de liberté. Respectons la liberté de chaque État d'adopter son propre système politique. Nous parlons d'état de droit. Conformons-nous au droit international. Nous parlons de multilatéralisme. Finissons-en avec l'unilatéralisme.

Les Îles Salomon ont continué à développer et à renforcer leurs relations avec les États-Unis et Cuba. Nous avons plus de 100 étudiants en médecine qui font leurs études à Cuba. Dans le cadre du renforcement de nos relations, nous avons ouvert une ambassade à La Havane cette année. Le Forum des îles du Pacifique a accordé à Cuba le statut de partenaire du dialogue post-session du Forum. Cuba est donc devenu partenaire du dialogue dans ma région, au même titre que les États-Unis.

Pour terminer, les Îles Salomon appellent à la mise en œuvre intégrale de cette résolution et espèrent que la levée de ce blocus ouvrira la voie à une coexistence pacifique entre deux grands États, les États-Unis et Cuba, et qu'en tant que voisins très proches, ils seront unis par un esprit de coopération et de dialogue constructif.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus au titre des explications de vote.

**M. Pisarevich** (Bélarus) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, comme c'est le cas depuis plus de 20 ans, l'immense majorité des Membres de l'ONU ont plaidé devant l'Assemblée générale, aux côtés de la République du Bélarus, la cause valable et évidente de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Nous sommes convaincus que ce n'est pas là, en effet, une façon civilisée et constructive de régler des différends dans le cadre des relations internationales. La République du Bélarus continue de considérer toute mesure économique unilatérale comme un moyen d'exercer des pressions politiques et économiques sur les pays en développement. Nous estimons que ces mesures sont contraires aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux.

Nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les États de définir leur propre modèle de développement. Toute tentative unilatérale d'un État, quel qu'il soit, de

s'ingérer dans les affaires politiques intérieures d'un autre État en ayant recours à des pressions militaires, politiques, économiques ou autres est inadmissible.

Le Bélarus appelle les États-Unis à adopter, dans leurs relations avec Cuba et les autres pays à l'encontre desquels ils appliquent des mesures coercitives, une politique fondée sur le respect inconditionnel des principes universellement reconnus du droit international, notamment le principe de l'égalité souveraine de tous les États, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Parallèlement, nous estimons qu'il est nécessaire que le Secrétaire général de l'ONU, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres représentants de l'ONU chargés, au niveau international, de faire respecter la paix, la sécurité, les droits de l'homme et de promouvoir le développement durable assument un rôle plus actif face au problème des pressions économiques auxquelles ont recours les États-Unis et l'Union européenne.

Sur la base de ces considérations, le Bélarus appelle au recours à une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la question des mesures coercitives afin d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba et à d'autres pays en violation des droits de l'homme. Le Bélarus admire le courage du peuple cubain, qui continue de se battre pour défendre son État, sa dignité nationale et sa souveraineté.

Le Bélarus est fier d'appuyer ses frères et sœurs cubains et appelle à la levée du blocus imposé au peuple cubain. C'est pourquoi il a voté pour la résolution 68/8, au même titre que plus de 180 autres Membres de l'ONU.

**M. Chipaziwa** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux déclarations prononcées par les représentants des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous avons voté pour la résolution 68/8. Le Zimbabwe exprime une fois de plus sa vive préoccupation face à la poursuite du blocus économique, commercial et financier général imposé unilatéralement à la République de Cuba. Ces cruelles sanctions, qui durent depuis plus d'un demi-siècle, continuent d'infliger de graves difficultés économiques au peuple cubain. Ces sanctions économiques empêchent également Cuba de

réaliser tout son potentiel dans les domaines commercial et du développement économique et de connaître la prospérité. Le blocus économique porte également atteinte au droit de Cuba au développement.

Depuis 21 ans, une majorité écrasante des Membres de la communauté internationale représentés dans cette salle exige systématiquement la levée du blocus commercial imposé à Cuba. Cependant, les appels lancés par l'Assemblée à la levée du blocus ne rencontrent en retour que la défiance la plus totale. Le Zimbabwe estime que toute raison invoquée pour poursuivre le blocus économique imposé à Cuba est indéfendable, hypocrite et contreproductive. La majorité des États Membres de l'ONU n'ont cessé de condamner l'adoption de lois nationales ayant un effet extraterritorial, ainsi que toutes les autres mesures économiques de coercition, notamment les sanctions unilatérales qui prennent essentiellement pour cible les pays en développement qui tentent de réaffirmer leur souveraineté. Le Zimbabwe, qui est aussi une victime de ces sanctions mal avisées, illégales et immorales, a pleinement conscience de leurs effets.

Le Zimbabwe est également de l'avis que l'embargo commercial imposé à Cuba est contraire à la Charte des Nations Unies en ce qui concerne l'ensemble des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États. Les sanctions constituent également une violation flagrante des normes fondamentales du droit international puisqu'elles empiètent sur la souveraineté de Cuba. D'autre part, l'embargo constitue une violation des principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Enfin, l'embargo imposé à Cuba est contraire aux règles commerciales reconnues au plan international. Le Zimbabwe s'associe donc aux autres pays pour condamner le pernicieux embargo commercial imposé à Cuba et appeler à sa levée immédiate et inconditionnelle afin que le peuple cubain puisse décider lui-même de son destin économique et social. Cela ne saurait, de quelque point de vue que l'on se place, constituer une menace à un autre État.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba, et à réitérer notre plein appui au Gouvernement et au peuple cubains face à l'embargo imposé à leur pays par les États-Unis.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration prononcée par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.38).

L'embargo imposé à Cuba depuis plusieurs décennies a créé un précédent inadmissible contraire aux normes édictées par la communauté internationale pour régir les rapports entre États. Le blocus fait inutilement subir au peuple cubain différents types de préjudices économiques, sociaux et politiques. Il a aggravé les souffrances du peuple cubain et mis les États-Unis en complet porte-à-faux avec la position politique de la grande majorité des États Membres de la communauté internationale, qui rejettent l'embargo imposé à Cuba, un embargo qui a à ce jour provoqué des pertes économiques s'élevant à plus de 1 000 milliards de dollars pour Cuba.

Cela fait 22 ans que l'Assemblée générale se réunit pour réaffirmer à une majorité écrasante le caractère illégitime et inhumain de l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba et à son peuple, en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international qui régissent les relations entre États, en particulier les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, mais également des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et des principes qui régissent le commerce international.

Malheureusement, et en dépit des multiples résolutions adoptées par l'Assemblée générale à une majorité écrasante et de plusieurs résolutions adoptées par d'autres organisations politiques régionales spécialisées, l'embargo économique, financier et commercial imposé par les États-Unis à Cuba depuis 1959 est toujours en vigueur aujourd'hui, comme si de rien n'était. L'appui de 188 États Membres au projet de résolution (A/68/L.6) adopté à la présente session montre une fois de plus que les États Membres ne reconnaissent aucune base légale à l'embargo imposé à Cuba et qu'il importe donc de le lever.

Israël, qui a voté contre la résolution, se met à l'écart et se retrouve isolé dans cette salle. Cela ne fait que confirmer son absence de respect du droit international et l'appui qu'il apporte aux violations du droit international et aux pratiques illégitimes portant atteinte aux droits des États Membres de l'ONU. Ce vote d'Israël se passe d'explications.

La République arabe syrienne affirme que les mesures de coercition unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne constituent une violation flagrante des principes du droit international en même temps qu'un outil de l'hégémonie occidentale sur les autres États et les autres peuples et qu'un moyen de coercition et de contrainte politique et économique. Ces mesures visent à influencer sur l'indépendance des décisions politiques nationales et à intervenir dans les affaires intérieures d'États Membres en violation des dispositions de la Charte. De même, elles incarnent les politiques de sanction collective menées par ces États.

Ces mesures injustes et illégitimes ravivent les sentiments d'hostilité à l'égard de l'Occident, puisque la plupart des mesures de cet ordre ont été imposées, dans le passé, par des pays occidentaux, et en particulier par les États-Unis d'Amérique et des pays membres de l'Union européenne, et qu'elles continuent de l'être, dans un but de fragilisation des États Membres de l'ONU ou d'exercice de pressions visant à les forcer à modifier leurs politiques et leurs choix nationaux.

La République arabe syrienne réaffirme sa condamnation des mesures coercitives imposées par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne contre le peuple syrien. Elle souligne les effets néfastes de ces mesures unilatérales illégitimes, de ces mesures coercitives hostiles, qui empêchent les Syriens de subvenir à leurs besoins en produits essentiels tels que denrées alimentaires et médicaments, équipements médicaux, combustible, matériel agricole, moyens de transport aérien civil et moyens de communication. En outre, elles représentent une violation globale des droits des Syriens, sans parler des énormes préjudices qu'elles causent à l'économie syrienne.

À cet égard, nous rappelons que l'imposition par un État de mesures coercitives unilatérales constitue une violation des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris la résolution 66/186, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement » et la résolution 67/170, intitulée « Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales », dans laquelle l'Assemblée générale condamne et dénonce les mesures économiques unilatérales, qui entravent les relations commerciales entre États et empêchent de ce fait la pleine réalisation des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de

l'homme, en particulier le droit des personnes et des peuples au développement. Elles portent atteinte au droit de chacun à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être et au droit à l'alimentation, aux soins médicaux et à l'éducation ainsi qu'aux services sociaux nécessaires.

L'Assemblée générale est appelée, compte tenu de son mandat, à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux politiques d'embargo, aux mesures coercitives unilatérales injustes et aux politiques hostiles menées par certains États Membres de l'Organisation, en dehors du cadre du droit international.

À cet égard, la délégation de mon pays espère que toutes les formes de blocus et toutes les mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba et à de nombreux autres pays, dont la Syrie, seront levées. De même, mon pays espère que sera levé l'injuste blocus, immoral et provocateur, qu'impose Israël aux habitants des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé. Nous espérons aussi que la voix de la communauté internationale, portée aujourd'hui par l'Assemblée générale et par d'autres organisations et organes internationaux, sera respectée par les États-Unis d'Amérique et pleinement entendue par ses institutions législatives. Dans ce contexte, la République arabe syrienne a voté pour la résolution 68/8.

**M<sup>me</sup> Rivera Sánchez** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je voudrais faire la déclaration générale suivante après le vote, dans lequel El Salvador a voté pour la résolution A/68/8, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Nous voudrions en premier lieu souligner que c'est la première fois qu'El Salvador se prononce sur la question du blocus devant l'Assemblée générale. Comme l'a indiqué notre Président, Mauricio Funes Cartagena, dans l'allocution qu'il a prononcée en septembre dans le débat général :

« [Nous] plaid[ons] de nouveau aujourd'hui pour la levée du blocus imposé à Cuba [...] parce que [nous] pens[ons] que Cuba fait partie de l'âme de l'Amérique et que le blocus est une pratique qui appartient au passé. Le peuple frère cubain, à l'instar de tous les peuples du monde, a droit au développement et au bien-être par le biais d'une intégration complète. » (*A/68/PV.10, p. 4*)

Dans ce contexte, El Salvador réaffirme qu'il importe d'appliquer les dispositions de la

résolution 47/19 du 24 novembre 1992, et de toutes les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées depuis, dans lesquelles elle souligne la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé contre Cuba par les États-Unis d'Amérique. El Salvador signale également que l'application de lois nationales ayant un effet extraterritorial porte atteinte aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de la juridiction de la République de Cuba ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation sous toutes leurs formes, ce qui représente un obstacle à tous les efforts déployés par le peuple cubain aux fins du développement social et économique de son pays. En outre, les mécanismes utilisés pour appliquer ce blocus violent les principes régissant les relations économiques, commerciales, monétaires et financières internationales ainsi que de nombreuses résolutions de l'ONU et d'autres organisations internationales.

El Salvador soutient l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à l'occasion du XXIII<sup>e</sup> Sommet ibéro-américain les 18 et 19 octobre à Panama, qui ont réaffirmé, dans un communiqué spécial, défendre le libre-échange et la transparence des pratiques de commerce international, et condamné le recours aux mesures coercitives unilatérales qui portent atteinte au bien-être des populations ainsi qu'à leur pleine jouissance des avantages de la coopération internationale dans tous les domaines et font obstacle aux processus d'intégration, comme c'est le cas du blocus économique, commercial et financier que maintiennent toujours les États-Unis d'Amérique contre Cuba.

Pour terminer, je tiens à insister sur le bien-fondé de la cause cubaine s'agissant d'exiger la levée de l'embargo imposé par les États-Unis, qui, s'il a causé des torts considérables à la population, n'est en revanche à l'origine d'aucun véritable progrès des objectifs que s'étaient donnés ceux qui en ont été les artisans. En outre, je réitère la profonde sympathie et l'entière solidarité du peuple et du Gouvernement salvadoriens à cette cause. Il existe de nombreuses raisons au démantèlement de cet anachronisme au XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Aung Kyaw Zan** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de ma délégation sur la résolution 68/8, qui a été adoptée ce matin. Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de la République

islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.38).

Conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le Myanmar s'est toujours attaché à promouvoir le respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États. De même, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, le Myanmar a toujours adhéré à la position de principe du Mouvement en s'opposant au recours à des sanctions économiques et commerciales unilatérales imposées contre certains membres du Mouvement dans l'objectif d'exercer des pressions politiques.

En tant que pays ayant fait l'expérience de sanctions unilatérales similaires, le Myanmar comprend bien que l'imposition de sanctions contre des pays en développement peut avoir des effets dévastateurs sur les efforts déployés par ces pays pour réaliser un développement durable. C'est pourquoi le Myanmar appuie le document final adopté au seizième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui appelle la communauté internationale à adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre fin au blocus contre le peuple et le Gouvernement cubains et protéger les droits souverains de tous les autres pays de développer leurs relations économiques et commerciales avec Cuba.

Conformément aux résolutions antérieures de l'ONU sur cette question, nous sommes convaincus qu'il faut avoir un dialogue constructif pour favoriser un climat de confiance et de compréhension mutuelles, ainsi que d'harmonie et de coexistence pacifique entre les nations du monde. C'est dans ce contexte que le Myanmar a voté pour la résolution.

**M. Khitchadeth** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/68/116) sur ce point de l'ordre du jour. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Représentant permanent des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.38).

Nous sommes ici aujourd'hui pour exprimer notre sympathie au peuple innocent et épris de paix de Cuba qui endure les malheurs résultant du blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé. Ce blocus a entravé les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour éliminer la pauvreté, promouvoir le

développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, ce blocus viole le droit international et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et constitue une transgression des droits des États souverains à la paix, au développement et à la sécurité.

Conformément à la résolution 68/8, les États Membres ne doivent ni promulguer ni appliquer de lois, de réglementations ou de mesures qui compromettent le droit souverain d'un État Membre de prendre part au système financier et commercial international. Conformément au principe universel d'égalité souveraine consacré par la Charte des Nations Unies et au droit international, aucune nation n'a le droit de faire ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays, en dépit des différences qui peuvent exister dans leurs systèmes sociopolitiques. En tant que nation souveraine et indépendante, la République de Cuba a le droit de choisir son système politique et sa voie de développement, sur la base des circonstances qui lui sont propres.

En 2012, 188 États Membres ont voté pour la résolution 67/4 sur cette question, et cette année, encore une fois, 188 États Membres ont voté pour la résolution 68/8 sur la même question. C'est là la preuve irréfutable que la lutte en faveur de la levée du blocus est reconnue et appuyée par la grande majorité de la communauté internationale. En conséquence, le blocus doit être levé immédiatement et sans condition. La République démocratique populaire lao se joint à la majorité des États Membres pour appuyer le combat menée par le peuple cubain. En tant que Membres de l'ONU, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider Cuba à recouvrer pleinement son droit légitime de faire partie de l'économie mondiale.

Dans cet esprit, ma délégation a voté pour la résolution 68/8, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

**M. Osman** (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous souhaitons d'emblée souscrire à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par les déclarations faites au nom du Groupe des États africains et de l'Organisation de la coopération islamique sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

À cet égard, nous saluons aujourd'hui la présence à l'Assemblée du Ministre des relations extérieures de Cuba.

Nous confirmons notre appui à la position de Cuba, telle qu'exprimée par les représentants susmentionnés et le Ministre des relations extérieures. Depuis de nombreuses décennies, l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif et le plus important de l'ONU, demande qu'il soit mis fin à ces mesures coercitives, qui sont contraires aux principes figurant dans la Charte des Nations Unies et au droit international, notamment le blocus économique unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba. Mais cet appel est resté sans réponse.

La majorité écrasante des États Membres réclame la levée de ce blocus. Aujourd'hui, une fois de plus, l'Assemblée générale a réaffirmé cette position : 188 États Membres ont voté pour la résolution 68/8, y compris mon pays, le Soudan. Les représentants de plusieurs États Membres ont affirmé que l'imposition de lois à caractère extraterritorial enfreint les principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Nous en convenons tous. Pourtant, nous n'avons toujours pas réussi à mettre un terme à cette pratique.

Malheureusement, mon pays, le Soudan, est également victime, comme Cuba, d'un blocus unilatéral imposé par les États-Unis d'Amérique qui touche tous les secteurs de la vie, comme l'a décrit le Ministre des relations extérieures de Cuba. Il frappe surtout les secteurs économique et social et du développement du Soudan, de la même manière que Cuba est privée de sa capacité à importer des pièces détachées pour les secteurs vitaux de l'économie qui sont nécessaires à son développement, comme la communication, les chemins de fer et l'aviation civile, ainsi que l'industrie sucrière et le secteur pharmaceutique.

Je n'exagère pas quand je dis que le blocus alimente le conflit dans mon pays, car toutes les zones qui sont déchirées par le conflit sont en proie au sous-développement. L'incapacité à parvenir au développement, laquelle résulte d'un manque de ressources, peut également être attribuée à la pénurie de pièces détachées pour les sucreries et autres secteurs vitaux de notre économie.

Cela étant dit, je me demande – et nous pensons que l'Assemblée sera d'accord avec nous – comment l'ONU peut élaborer une feuille de route pour les priorités de développement pour l'après-2015, lutter

contre la pauvreté et réaliser le développement durable alors qu'il existe encore des lois qui entravent le commerce international et imposent des blocus et des embargos à des pays qui s'efforcent de faire vivre leurs populations dans la dignité et de faire survivre leurs nations. Comment pouvons-nous sauver des vies, fournir des médicaments, aider les personnes âgées, les enfants et les pauvres alors même que certains pays empêchent des peuples de satisfaire leurs besoins de base pour pouvoir vivre et survivre? Nous ne sommes pas sûrs que ces agissements obéissent aux principes sur lesquels l'ONU a été créée.

Aujourd'hui, je demande au Président de cet important organe, qui représente la voix de l'humanité tout entière, et au Secrétaire général – car je sais que l'Assemblée et le Secrétaire général souhaitent promouvoir les principes de l'Organisation – de s'exprimer haut et fort, comme certains représentants l'ont déjà fait, et de rejeter toute mesure unilatérale susceptible de saper les fondements mêmes des relations internationales.

Nous avons entendu nombre des orateurs précédents énumérer les mesures économiques unilatérales imposées par certains États. Ces mesures sont semblables à d'autres mesures coercitives qui vont au-delà de la sphère commerciale et touchent d'autres secteurs, comme le refus d'accorder des visas aux chefs d'État pour les empêcher d'assister aux réunions de l'Assemblée générale, comme c'est arrivé à S. E. M. el-Béchir, Président de la République du Soudan. Ces mesures portent atteinte à la crédibilité de l'ONU. En outre, si elles persistent, elles ébranleront les grands principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au premier rang desquels figurent l'égalité souveraine des États et la promotion des relations amicales entre les États.

C'est pourquoi nous comptons que le Président et le Secrétaire général s'exprimeront pour rejeter ces mesures, comme celle imposée par les États-Unis d'Amérique qui a privé le Président du Soudan d'un visa d'entrée, et ce en violation de l'accord avec le pays hôte. Il s'agit d'une mesure unilatérale similaire à ces blocus économiques unilatéraux imposés à Cuba et au Soudan, en vigueur depuis de nombreuses décennies. Nous en appelons fermement au Président de l'Assemblée générale, étant donné qu'il est de sa responsabilité morale de suspendre toute mesure violant l'accord avec le pays hôte. Voilà pourquoi ce matin, le Soudan a voté

pour la résolution 68/8, qui appelle à mettre fin à un embargo économique injuste.

**M. Vidal** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Comme les années précédentes, l'Uruguay a voté pour la résolution présentée par la délégation cubaine (résolution 68/8), car nous pensons que l'embargo imposé à ce pays est contraire aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et contrevient aux règles du droit international, en particulier aux normes régissant le commerce international et celles qui lient les membres de l'Organisation mondiale du commerce.

La position de l'Uruguay s'inscrit dans le contexte plus large de la défense du multilatéralisme, de la non-intervention et du règlement pacifique des différends, qui sont les principes fondamentaux de notre diplomatie. Cette situation porte aussi atteinte à un autre principe fondamental, celui de l'égalité juridique des États. C'est précisément par respect pour ce principe que notre pays rejette toutes les mesures coercitives unilatérales ou extraterritoriales qui violent les règles du droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le meilleur exemple contemporain de telles mesures est l'embargo injuste imposé à la République de Cuba. La République orientale de l'Uruguay a exprimé en diverses occasions – et le réitère encore aujourd'hui – son opposition à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui nuit gravement au bien-être du peuple cubain.

Par principe, l'Uruguay rejette et ne reconnaît pas, dans son droit interne, l'application extraterritoriale des lois nationales d'autres États. À cet égard, nous condamnons l'application de mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba par les États-Unis, en tant qu'elles constituent une forme de pression entravant le dialogue et le rapprochement nécessaire entre les parties qui, nous l'espérons, sera renoué. En votant pour la résolution, l'Uruguay réaffirme son attachement au multilatéralisme en tant qu'instrument légitime de règlement des différends entre États, et efficace pour promouvoir la coopération internationale, les droits de l'homme, la sécurité et l'entente entre les peuples.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Le représentant de Cuba a demandé à prendre la parole au titre de l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites au

titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : M. Godard ment sciemment lorsqu'il affirme que le Gouvernement américain promet le respect des droits de l'homme à Cuba (voir A/68/PV.38). Le blocus constitue une violation à grande échelle, flagrante et systématique des droits de l'homme du peuple cubain et un acte de génocide au titre des alinéas b) et c) de l'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Nous ne reconnaissons au Gouvernement américain la moindre autorité morale pour s'ériger en accusateur à cet égard. Il est à l'origine de guerres qui ont coûté la vie à des millions de civils. Il procède à des exécutions extrajudiciaires par le biais de drones et de technologies mortelles. Il applique un modèle racial et social différencié s'agissant de la peine de mort, et il commet de terribles erreurs judiciaires. Il séquestre et soustrait à la justice des personnes qu'il maintient en détention arbitraire. Il recourt de manière atroce à la torture et à l'alimentation forcée en cas de grève de la faim.

Le Gouvernement américain manipule à sa guise le thème des droits de l'homme. Son utilisation du deux poids, deux mesures a discrédité et détruit l'ancienne Commission des droits de l'homme, qui a imploré lorsque les États-Unis ont bloqué une résolution qui visait simplement à enquêter sur les violations des droits de l'homme qui ont été et continuent d'être commises sur la base navale de Guantánamo à l'encontre des prisonniers étrangers. La création du Conseil des droits de l'homme a suscité de l'espoir, mais les États-Unis l'ont très vite boycotté. Aujourd'hui, les délégations des États-Unis exercent de nouveau des pressions et promeuvent des résolutions dénuées d'objectivité, d'impartialité et d'universalité pour défendre leurs propres intérêts égoïstes.

M. Godard ment aussi lorsqu'il prétend que les États-Unis sont un fournisseur de matériel et d'équipement médical à Cuba. Je lui demande de mentionner quelques exemples, et je le mets au défi de les donner dès la fin de mon intervention. Si c'était le cas, pourquoi alors les États-Unis ne lèveraient-ils pas le blocus sur les médicaments et le matériel médical? Si ce que dit M. Godard était vrai, pourquoi les États-Unis feraient-ils obstacle au libre flux d'information et à l'accès des Cubains à Internet, en empêchant que

Cuba soit connectée aux câbles sous-marins posés à proximité?

Il n'est pas vrai que le Gouvernement américain appuie le souhait du peuple cubain de décider librement de sa propre destinée. Ce pays a usurpé l'indépendance que Cuba avait remportée contre le colonialisme espagnol, a imposé l'amendement Platt, est intervenu militairement, a occupé des parcelles de notre territoire, comme la base navale de Guantánamo, et a soutenu des dictatures cruelles. Après avoir conquis notre liberté, les États-Unis ont mis en place un blocus économique, politique et médiatique, ont lancé l'invasion de Playa Girón, ont recouru au terrorisme d'État et ont adopté des lois comme la loi Helms-Burton, qui décrète l'intervention totale à Cuba. Ils soutiennent une politique de déstabilisation et de changement de régime.

La délégation des États-Unis ment lorsqu'elle dit que son gouvernement est un fournisseur d'aide humanitaire. Elle utilise ainsi avec cynisme le prétexte des millions de dollars que l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) consacre à la subversion dans notre pays, les fonds et les colis qui sont envoyés, au prix de tant d'efforts, par les émigrés cubains à leurs familles ou les donations modestes que nous font parvenir les organisations non gouvernementales après avoir franchi de nombreux obstacles. Pourquoi les autorités américaines ne respectent-elles pas le droit constitutionnel et la liberté des citoyens américains à se rendre à Cuba, comme ils peuvent le faire dans n'importe quel autre pays, y compris en temps de guerre? Pourquoi ne pas lever le blocus qui frappe le secteur des télécommunications, et permettre à Cuba d'être connectée aux câbles sous-marins pour accéder à Internet? Pourquoi ne pas arrêter les émissions de radio et de télévision illégales et subversives? Mieux vaut qu'ils autorisent l'acquisition de programmes informatiques américains et la formation de spécialistes, qu'ils éliminent les restrictions informatiques et qu'ils permettent l'utilisation des services que fournissent leurs supports technologiques qui, à l'heure actuelle, sont interdits à Cuba. Pourquoi n'autorisent-ils pas des programmes de coopération et d'échange entre les universités, assortis de bourses d'études dans divers domaines scientifiques et technologiques?

Les États-Unis rémunèrent des mercenaires et des agents à Cuba. Qu'ils suppriment le budget public quadriennal de plus de 196 millions de dollars auquel ils ont recours pour créer de prétendus dissidents! M. Alan Gross, qui a été condamné à l'issue d'une

procédure régulière et a bénéficié d'un traitement conforme à toutes les considérations humanitaires, est un fournisseur du Gouvernement américain qui a reçu d'importantes sommes d'argent pour réaliser, au moyen de technologies non commerciales, des opérations clandestines pour déstabiliser l'ordre constitutionnel cubain. Ces actes sont également prévus et punis aux États-Unis. Le Gouvernement américain, qui est responsable de la situation de M. Gross, devrait commencer par accepter d'en discuter sérieusement s'il tient à y trouver une solution.

Tout le monde appréhende désormais mieux l'emploi que font les États-Unis des nouvelles technologies et des réseaux pour imposer leur hégémonie militaire et économique depuis les révélations qui confirment l'existence d'un système d'espionnage américain d'envergure mondiale auquel les États-Unis ont recours contre leurs propres citoyens et contre

les ressortissants d'autres pays, et même contre les dirigeants de leurs alliés les plus proches. Les États-Unis bafouent constamment le droit international et les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies que M. Godard prétend promouvoir.

Sachez, M. Godard, que l'actualisation du modèle économique de Cuba relève de la souveraineté des Cubains. Votre opinion ne nous intéresse pas le moins du monde, pas plus que celle du Gouvernement américain.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 41 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 heures.*